

Machine de travail lourde (Vhc. spéc.) (+)	Marque C O L E S	Type 150 T - Hydra Husky	Fiche d'homologation n° CH 5165 03
---	---------------------	-----------------------------	---------------------------------------

MOYENS D'IDENTIFICATION "Hydra Husky 150 T" s. plaquette de l'importateur, à droite s. face frontale du vhc.

Plaquette du constructeur à gauche s. réservoir de carburant

Numéro du châssis frappé à l'av. à droite s. châssis/s. plaqu. construct./s. plaquette importateur
 Signe d'identification du moteur frappé "AV 505" devant n° moteur à gauche latér. s. bloc vers 2^e cylindre
 Constructeur COLES Cranes Ltd. EASTCOTE (GB) Importateur Robert AEBI AG, ZURICH

CHASSIS Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4 Entraînement s. ttes roues
 Direction AV=Méc. av. assist. hydr. AR=Hydr. av. lev. comm. séparé
 Frein de service Air compr./hydr. 2-circ. exp. int. s. ttes roues **
 Frein auxiliaire Méc. exp. int. s. arbre Ralentisseur -
 Frein stationn. cardan AV (tringle) Frein pr. rem. -
 Transmission *** Nombre vit. 2 x 2 = 4
 Blocage differ. - Crochet rem. AV + AR Vitesse max. 30 km/h

MOTEUR Genre En ligne Temps 4
 Marque B L M C Carbur. D
 Type AV 505
 Position à l'arrière Nombre cyl. 6
 Alésage 115,82 Course 130
 Cylindr. 8214 cm³ CV-Impôt 41,83
 CV-puiss. 150 (DIN) à 2200 t/m
 Refroidissement Eau
 Bruit 83 dB (A) à 2200 t/m
 Amortissement bruit 1 pot échappem^t
650 x 200 mm Ø

CARROSSERIE Forme Grue Nombre portes 1
 Toit ouvert -
 Nombre de places : Total 1 ; AV - ; milieu - ; AR - ; Places debout -

DIMENSIONS Voie AV 2090 AR 2090
 Diam. braquage G 23,0 DR 22,0 (+)
 Empattement 3600 / (/ /)
 Dimensions ext. Dimensions int.
 Longueur 9350
 Largeur 2500
 Hauteur 3320
 Porte à faux AV 1300
 AR 4450
 lat. _____

POIDS Avant Milieu Arrière TOTAL
 A vide 11750 _____ 12100 23850
 Charge utile _____ _____ _____
 Total _____ _____ 23850
 Garantie fabr. 12500 _____ 12500 25000
 Dimens. pneus 14.00 - 24 24 PR _____
 Charge p. essieu 13500(6.25) 13500(6.25) _____
 de l'ensemble
 Poids maxi remorquable _____ kg
 +++ Variante de pneumatiques :
14.00 - 24 22 PR = 13'850 kg (7.7)

EQUIPEMENT

Equipement électrique 24 V

Feux de route 2/ CR (E) ++
 Feux de croisement Bilux asym. ++ Feux de position (2/SAW A2080-2081 3 W
 Feux de gabarit AV=2/HELLA K 11630 AR=2/HELLA K 11496
 Avertisseur 1/électr. (2 tons) Niv. sonore 88 dB/A)
 Essuie-glace 1/électr. Lave-glace oui
 Feux arrière 2/ SAW A 3069 Catadioptr. 2/décch. côté
 Feux stop 2/ do. (AR= I (E)
 Eclair. plaque contr. 1/à gauche sép. Plaque forme haute ~~XXXXXX~~
 Rétroviseur 2/ int. & ext. Indic. vitesse km/h
 Indic. direction clign. 6/av. lampe-témoin
 AV=SAW A 2080 latér.o=ROG CH 1100901 AR=r=SAW3069
 2081 Lampes de travail 1/av. témoin
 2/cales d'arrêt 380 x 320 x 220 mm

INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION

Genre Machine de travail lourde (+)
 Marque & type COLES Hydra Husky 150 T
 Chassis n° (selon véhicule)
 Homologation n° CH 5165 03
 Forme de la carr. Grue
 Places ass. : Total 1 (avant)
 Poids à vide 23850 Carburant D
 CV 41,85
 Charge utile --- Cylindrée 8214 cm³
 Poids total 23850 Poids de l'ensemble

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: N° de châssis du vhc. expertisé : 27 609

- +) Vhc. spécial : Poids et diamètre de braquage (admis pr. raisons techniques)
- ++) Distance des feux de route et de croisement au profil du vhc. = 440 mm (admis pr. raisons techniques)
- *) Entraînement sur roues arrière : désenclenchable
- **) Frein de service : Commande supplémentaire par soupape commandée manuellement.
- ***) Transmission : Convertisseur de couple avec boîte planétaire à 2 vitesses (reversible) + boîte complémentaire mécanique à 2 vitesses.

CONDITIONS, voir carte complémentaire I

Lieu et date de l'expertise

REGENDS DORF, 17.8.1970

La commission d'expertise

Machine de travail
lourde
(Vhc. spécial)

Marque
C O L E S

Type
150 T - Hydra Husky

Fiche d'homologation n°
CH 5165 03

C A R T E C O M P L E M E N T A I R E I.

C O N D I T I O N S relatives à la fiche d'homologation CH 5165 03

Inscriptions sur permis de circulation, page 4 :

- Lors des courses de transfert, le chariot supérieur ainsi que la direction sur roues arrière doivent être assurés par une broche.
- Le crochet de la grue doit être assuré par un câble.
- Marquage jaune/noir à l'avant et à l'arrière des chariots supérieur et inférieur ainsi qu'à l'avant et à l'arrière des dispositifs d'appui
- Tableau de marquage jaune/noir avec feu de gabarit rouge doit être apposé à l'extrémité arrière de la flèche.
- Un signal en forme de boule, de pyramide, etc. doit être suspendu à l'extrémité arrière, conformément à l'art. 35, 4^e alinéa de l'OCE = à partir du 1.1.1971.

REGENSDORF, 17.8.1970